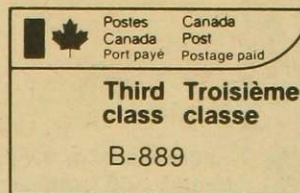


le travail

Edition nationale
Deuxième quinzaine janvier 1978
Vol, 53 numéro 1



Confédération des Syndicats Nationaux
1001, St-Denis
Montréal, P.Q. H2X 3J1



Commonwealth: Une lutte pour la dignité

Près de 150 membres du Conseil Confédéral de la CSN ont signé une attestation prouvant qu'ils avaient fait du piquetage devant la Commonwealth Plywood de Ste-Thérèse en banlieue de Montréal, défiant ainsi ouvertement et en pleine connaissance de cause une injonction à l'exemple de 22 travailleurs de cette entreprise qui ont été condamnés à des peines variant entre six jours et deux

mois de prison. Les attestations envoyées au Ministre de la Justice dénoncent le recours aux injonctions dans les conflits de travail et exigent du gouvernement Lévesque qu'il amende le Code de Procédures civiles afin d'empêcher les patrons d'utiliser ce moyen pour briser la combativité des travailleurs et travailleuses et les empêcher de négocier de vraies conventions collectives.



Norbert Rodrigue au conseil confédéral de la CSN, le 19 janvier dernier:

Gains spectaculaires

Après une semaine de grève, les employés de Service de Lavage Granby qui travaillent à la Polyvalente de Marieville étaient intégrés à la convention collective provinciale du secteur public. La Commission Scolaire les embauche directement, l'ancienneté accumulée avec le sous-contracteur est reconnue, les salaires passent de \$94.50 par semaine à \$195.00 par semaine environ. Les employés vont toucher une rétroactivité qui s'appliquera à partir de 1973, ce qui pour certains représente \$15,000 (vous avez bien lu: quinze mille!)

NON à la fermeture de "Meubles Maskinongé"

Comté Maskinongé

- 16% d'assistés sociaux
- 25% de chômeurs
et 102 nouveaux chômeurs

Zone sinistrée

"Si toute la région se lève..."

La loi 45

"Le fait que la loi soit adoptée, même si cela constitue une réalité nouvelle avec laquelle il nous faudra désormais vivre, du moins pendant un certain temps, ne rend pas pour autant acceptable les dispositions que nous n'avons cessé de dénoncer durant le débat."

Sun Life

"Nous demandons au gouvernement québécois de procéder à la nationalisation des épargnes des Québécois, qu'elles soient volontaires, comme dans le cas des assurances personnelles, ou forcées, comme dans le cas des fonds de pension, et que ces sommes soient centralisées dans la Caisse de dépôt et placement du Québec".

Le chômage

"L'heure me semble venue pour que les syndicats, sur une base locale ou régionale, prennent en charge les chômeurs qui, à l'heure actuelle, sont laissés-pour-compte, isolés, numérotés et méprisés par les gouvernements".

Commonwealth: Une lutte pour la dignité



André Gascon, 32 ans, marié, deux enfants, condamné à 20 jours de prison. Capitaine de grève.

"Sept comptés du P.Q., des députés, la Société Nationale des Québécois des Laurentides qui compte 15,000 membres et d'autres organisations appuient notre lutte et condamnent vertement l'employeur. Lors du premier outrage au tribunal, nous avons été condamnés à payer \$10,000 d'amendes; lors de la seconde série d'outrages, 22 travailleurs ont été condamnés à payer \$10,000 d'amendes et à subir des peines de prison variant entre 6 jours et deux mois; lors de la troisième, 28 travailleurs sont accusés et enfin une quatrième série d'outrages au tribunal contre onze grévistes vient juste d'être prise. La compagnie tente même d'obtenir une injonction contre le Ministre du Travail. En quatre mois, soit depuis le début de la grève, la compagnie a pris des procédures qu'un patron prend normalement 5 ans à entreprendre. Si le P.Q. nous appuie, qu'il empêche la compagnie de jouer avec la loi et qu'il nous gracie!



Arthur Dubé, 59 ans, marié, 9 enfants, condamné à six jours de prison. Gagnait \$3.30 après 13 ans de service.

"Nous étions autrefois membres d'un syndicat de boutique, l'Union Internationale des Remboureurs qui représente aujourd'hui les scabs. Nous n'avions pas droit à l'arbitrage. Après trois retard, un employé était congédié. L'ancienneté ne comptait pas pour les mises à pied, promotion, etc... Le patron pouvait donner ce qu'il voulait comme salaire. Le temps supplémentaire était obligatoire; il fallait donner un préavis de 24 heures avant d'avoir droit d'assister aux funérailles de qui que ce soit, y compris sa femme. Bref, nous n'avions aucun droit. Alors, nous avons adhéré à 75% pour la CSN. Quand il est devenu clair que la CSN allait dorénavant nous représenter, le patron a congédié 118 employés en violant la loi qui interdit toute mise à pied de plus de 100 personnes sans un préavis de trois mois. La plupart étaient des militants CSN. Nous avons déclaré la grève pour riposter à ce lock-out déguisé.

Noémia Albernaz, 52 ans, mariée, 4 enfants, condamnée à six jours de prison. Gagnait \$3.90 après 5 ans à la Plywood.

"Les conditions de travail étaient affreuses. On a déjà trouvé des serpents et des scorpions qui avaient été importés avec le bois qui vient du Brésil. A un travailleur qui venait de se faire couper deux doigts, on a répondu que "ce n'était pas grave parce qu'il lui en restait huit autres". Là où je travaille, il fait 110 degrés Fahrenheit... Parfois, il y a des femmes qui perdent connaissance. Les contremaîtres rentrent souvent dans les toilettes des femmes pour les sortir. Ça prend même un papier du médecin pour aller aux toilettes deux fois par jour. A un des employés qui s'était brulé au deuxième degré, on lui a défendu d'aller à la clinique. Et le lendemain, lorsqu'il est revenu avec un papier de l'hôpital lui permettant d'arrêter de travailler, le contremaître a voulu lui faire trier des écrous d'une seule main. Sans parler du salaire minimum, etc..."



Raoul Gagnon, 64 ans, marié, onze enfants, condamné à six jours de prison. Il gagnait \$4.50 après 9 ans de service.

"Est-il normal que des travailleurs de mon âge deviennent soudainement des criminels? Parce qu'il y a une injonction qui limite le piquetage à trois personnes alors qu'il y a neuf entrées, parce que l'injonction interdit "d'épier", 22 travailleurs ont été condamnés à des peines variant entre six jours et deux mois de prison. Le patron en est rendu à sa quatrième série d'outrages au tribunal. Avec ses scabs qui ont signé une convention vide de sens dont le dépôt fut accepté par le Ministre du Travail et ceci après avoir signé de fausses cartes de membres de la CSN; avec ses bouncers qui escortent les camions dans lesquels les scabs doivent s'enfermer matin et soir; avec la police qui vient prêter main forte aux agents de sécurité; avec son attirail judiciaire, le patron s' imagine pouvoir casser le syndicat. Il se trompe."



Une priorité: les comités d'organisation

La CSN représente actuellement 206,000 membres répartis dans dix fédérations professionnelles et regroupés aussi dans vingt-deux conseils centraux. La répartition de nos membres se fait à peu près également entre le secteur public et l'industrie privée.

Au Québec, 850,000 travailleurs sont actuellement organisés en syndicats: CSN, CEQ, FTQ, CTC, FAT-COI, CSD et indépendants. Pourtant, la main-d'oeuvre potentiellement syndicable au Québec est de 2,500,000 travailleurs et travailleuses.

Devant cette situation, le service d'organisation de la CSN a décidé de tout mettre en oeuvre, et cela dans tous les secteurs d'activité et dans toutes les régions, pour aller chercher les travailleurs non-syndiqués et aussi libérer une bonne partie des autres aux prises avec des soi-disant syndicats ("jaunes", syndicats de boutiques, etc...).



Déjà plusieurs rencontres et pourparlers se sont tenus à ce sujet avec les fédérations et les conseils centraux. A partir de ces rencontres, un plan et une structure d'organisation ont commencé à être éla-

borés. Le pivot de cette structure sera le **comité d'organisation** que chaque conseil central devra mettre sur pied le plus rapidement possible.

Les militants et militantes de ces comités d'organisation auront la responsabilité d'élaborer une carte d'organisation syndicale de leur région et d'établir les priorités d'organisation suivant le plan général établi par la CSN et les Fédérations.

Des comités existent déjà dans plusieurs conseils centraux: Rimouski, Québec, Montréal, Victoriaville, Valleyfield, Trois-Rivières et Laurentides. Plusieurs autres sont en formation.

Nous invitons donc tous les militants CSN intéressés à se joindre au comité d'organisation du conseil central de communiquer avec le conseiller syndical de leur région.

Service d'Organisation CSN

L'année du français

En collaboration avec plusieurs autres groupes, dont la CEQ, la FTQ, l'UPA, le Mouvement Desjardins, l'Association nationale des étudiants, etc., la CSN participe à la campagne de valorisation de l'usage et de la qualité du français, mieux connue, grâce aux annonces publicitaires, sous le nom de "l'année du français".

Cette campagne n'a rien à voir avec ce que nous avons connu pendant des années alors que dans les écoles, on nous embarquait dans des campagnes pour le "bon parler français". Ces campagnes, on s'en souviendra, exprimaient une idéologie à forte saveur élitiste: le français, ce n'était pas nécessairement l'affaire du monde. C'était plutôt réservé au "beau monde".

Cette campagne est fortement décentralisée et les efforts portent sur les régions; cela pourra donner l'occasion, par exemple, à ceux qui ont des problèmes de langue de travail, de coordonner leur action avec les groupes régionaux mis sur pied, ou encore de participer à des actions décidées localement sur des problèmes concrets.

La CSN a participé à tous les débats sur la langue depuis les dix dernières années. Comme la centrale le soulignait en juillet dernier, dans le mémoire déposé devant la commission parlementaire étudiant la loi 101, "le français au travail est une lutte ouvrière en même temps que nationale. Car la langue est aussi un des éléments qui font qu'un travailleur est respecté dans son travail et dans sa vie".

Récupérer nos épargnes dans les assurances et les fonds de pension

“ Les dernières semaines nous ont mis en face d'un fait dont la signification, tant économique que politique, ne doit pas nous échapper: l'annonce par la direction de la Sun Life de son intention de déménager à Toronto son siège social.

Beaucoup a été dit et écrit sur ce déménagement depuis quelques jours. Peut-être le fin fond de l'affaire nous sera-t-il révélé goutte à goutte, comme il en est actuellement des événements d'octobre et du rôle joué au Québec par les scénaristes patentés d'Ottawa, dans la mise en scène de pièces de théâtre dont l'objectif ultime est d'effrayer le peuple québécois sur les conséquences possibles d'un geste politique qu'il s'apprêterait à poser.

Il faudrait faire preuve de naïveté avancée pour croire que le fédéral, depuis les dernières élections au Québec, ne tente pas par tous les moyens, et j'insiste sur les mots “tous les moyens” d'apparaître aux yeux des québécois comme celui qui va nous sauver des folies souverainistes véhiculées par le gouvernement québécois.

La question nationale fera l'objet d'étude et de discussions

approfondies dans le mouvement d'ici le prochain congrès. Mais, quelle que soit la décision qui sera finalement prise, nous ne pouvons accepter un chantage aussi odieux de la part d'une compagnie qui depuis cent ans a bâti sa fortune à nos dépens, littéralement, si on en juge par les rapports à l'effet que sur chaque dollar versé par un Québécois à la Sun Life, quarante cents étaient investis ailleurs qu'ici, avec comme conséquence que depuis cent ans, nous avons, grâce aux bons soins de la Sun Life, contribué à l'enrichissement des autres provinces et en même temps à notre appauvrissement.

Il y a des degrés dans l'abjection

Il y a un niveau de tolérance qui, s'il est dépassé, risque de faire de celui qui continue de l'accepter rien d'autre qu'un mouton qui a pris l'habitude de se faire tondre sans réagir.

Le cas de la Sun Life est un exemple patent de colonisation sur le plan culturel, de dépossession sur le plan économique, d'asservissement et de collusion de la politique fédérale face au chantage des compagnies capitalistes.

Le cas de la Sun Life est un nouvel exemple prouvant que nous devons cesser de compter sur les autres pour nous “développer”, pour gérer nos affaires à notre place.

Nous sommes à la merci des autres quand vient le temps de trouver les ressources à notre développement alors que nous générons ici même une grande partie de l'épargne qui nous serait nécessaire. On assiste même, régulièrement, au spectacle dégradant de nos ministres québécois, quand ce n'est pas le premier ministre lui-même, qui doivent aller à New York ou dans quelque autre mecque capitaliste, pour emprunter ce qui, la plupart du temps, s'avère être notre propre argent, drainé là par des compagnies comme La Sun Life.

Si nous voulons prendre en mains nos destinées, ce genre d'humiliation épisodique doit cesser.

C'est pourquoi je propose que nous prenions une position ferme qui demande au gouvernement québécois de procéder à la nationalisation des épargnes des Québécois, que ces épargnes soient volontaires, comme dans le cas des assurances personnelles, ou forcées, comme dans le cas des fonds de pension.

Ces sommes seraient centralisées dans la Caisse de dépôt et placement du Québec et constitueraient un instrument privilégié d'un développement qui se ferait dans notre intérêt collectif.”

Sun Life OF Canada

Il n'y a pas de volonté politique de s'attaquer au chômage

“Le problème du chômage ne pourra plus échapper à personne, en 1978, année qui s'annonce comme une année record. L'augmentation continue du taux de chômage en 1977, sans que rien ne vienne en arrêter la montée, laisse prévoir des mois très durs dans l'avenir.

En décembre 1977, le Canada comptait donc “officiellement” 881,000 chômeurs, dont 314,000, soit 36% au Québec. Alors que nous ne représentons que 26% de la population active canadienne.

Tout cela, ce sont des chiffres officiels, qui ne tiennent pas compte de ceux qui sont artificiellement retirés du nombre des chômeurs.

Des millions de familles vivent actuellement un drame inconnu depuis les années de la crise économique. Cette situation provoque aussi un gaspillage inimaginable de ressources humaines.

La réponse des gouvernements à cette crise?

La faire payer aux travailleurs: par les coupures de salaires (loi C-73), par les coupures de l'assurance-chômage (loi C-27), par les coupures dans les services publics (contre-réforme Forget-Lazure dans les affaires sociales et mesures prises par le ministre Jacques-Yvan Morin dans le secteur de l'éducation). Serrer la ceinture des travailleurs, c'est la réponse de nos gouvernements.

Face à ces réalités, que peut-on faire comme mouvement syndical?

D'abord se protéger.

Il faut continuer de se battre contre l'application de la loi C-27, qui envoie les chômeurs sur

le bien-être soial. Il faut continuer de se battre pour que soit établie une véritable sécurité d'un revenu décent. Il faut continuer de se battre en faveur de prestations de chômage étendues et de caisses de compensation payées par les employeurs. Il faut continuer de se battre pour imposer le maintien de l'emploi existant face à toutes les tentatives pour le restreindre.

L'heure me semble venue pour que les syndicats, sur une base locale ou régionale, prennent en charge les chômeurs qui, à l'heure actuelle, sont laissés-pour-compte, isolés, numérotés et méprisés par les gouvernements et, malheureusement, par le biais d'une certaine forme d'aliénation, sont parfois l'objet du mépris de ceux qui ont encore la chance d'occuper aujourd'hui un emploi.

Il faut donc que les questions de sécurité d'emploi deviennent des objectifs de négociation. Il faut aussi qu'en cas de fermeture d'usines, la mobilisation des syndicats qui sont dans des usines ou des institutions épargnées soient acquise à ceux qui doivent affronter ce genre de problème.

Ce n'est pas la première fois que nous le disons: nous croyons qu'il y a plus qu'un problème de croissance économique. Ce qui est fondamentalement en cause c'est l'ensemble du développement capitaliste. Les quelques efforts de planification (OPDQ, CRD, plans régionaux, etc.) démontrent que le problème réside au niveau du pouvoir. Qui décide? Qui contrôle? Dans quel but? Et au profit de qui? Relancer la croissance capitaliste ne suffira pas à régler le problème du chômage; il faudra en arriver à ce que les travailleurs contrôlent le développement économique en fonction de leurs besoins.”

Loi 45

“La loi 45 a été adoptée”

Cela m'amène à deux constatations majeures, dès le départ.

La première, c'est que notre mobilisation nous aura permis: grâce à l'action menée aux quatre coins du Québec par les militants, officiers et employés du mouvement, de réduire d'une façon quand même appréciable les inconvénients, les embuches au fonctionnement syndical que nous aurions du affronter si les amendements déposés le 22 novembre dernier par le ministre Johnson avaient été adoptés dans leur forme originale.

Ma deuxième constatation, c'est celle de la minceur du “préjugé favorable” aux travailleurs annoncé et répété à satiété depuis un an par différents membres du gouvernement québécois.

De quoi s'agissait-il au juste, dans toute cette question? Rien d'autre que d'actualiser un code du travail qui, à cause des pressions patronales, avait été laissé en plan depuis 10 ans. Rien d'autre.

Ce n'était tout de même pas la révolution que cela! Mais aux yeux de certains, c'en était une. Aux yeux de ceux qui, d'une part, ont toujours eu intérêt à ce que les choses ne changent pas parce que la situation actuelle les satisfait fort bien.

Pour qui donc ont-ils été faits, ces amendements? Il faut se souvenir de la réponse du ministre à cette question: “Pour moi et pour le gouvernement”.

Les ingérences dans les affaires syndicales sont demeurées et nous croyons qu'à la suite de l'adoption de la loi, les travailleurs seront forcés, plus encore qu'auparavant, de se placer dans l'illégalité pour faire respecter leurs droits.

Le fait que la loi soit adoptée, même si cela constitue une réalité nouvelle avec laquelle il nous faudra désormais vivre, du moins pendant un certains temps, ne rend pas pour autant acceptables les dispositions que nous n'avons cessé de dénoncer durant le débat autour de cette loi.

Résolution

Que soit créé un comité qui aurait pour mandat de faire l'évaluation de la stratégie adoptée dans le cadre de notre lutte contre le projet de loi 45, de dégager des perspectives de lutte et de préparer une stratégie à court terme pour contrer les attaques des compagnies et du gouvernement qui utilisent certains articles du Code du travail pour brimer les droits des travailleurs et des syndicats.



Paraguay: Arrestations de syndicalistes

Le président de la Confédération Mondiale du Travail, Marcel Pepin, et le président de la Confédération des syndicats nationaux, Norbert Rodrigue, ont demandé au gouvernement canadien d'intervenir dans les plus brefs délais auprès du gouvernement du Paraguay en faveur de 21 syndicalistes de ce pays, récemment transférés dans un camp de concentration situé près de la capitale Asuncion.

Ces 21 syndicalistes, membres d'une organisation syndicale affiliée à la CMT, avaient été arrêtés et mis en prison le 19 décembre dernier. Le camp de concentration où ces syndicalistes sont maintenant détenus, Emboscada, a la réputation d'être un lieu de torture.

Dans un télégramme expédié au ministre d'Etat aux affaires extérieures, M. Don Jamieson, la CSN et la CMT disent craindre pour la vie de certains des syndicalistes détenus. Ces arrestations s'inscrivent dans la gamme des mesures de répression utilisées par la dictature du Paraguay pour se maintenir en place.

En dernière heure, on apprenait que ces syndicalistes étaient toujours détenus au camp de concentration de Emboscada. L'un des seuls recours pour ces syndicalistes consiste à compter sur l'opinion mondiale pour que soient respectés leurs droits élémentaires. C'est ainsi que les gouvernements doivent faire pression sur cette dictature pour que soient relâchés ces prisonniers d'opinion.



Depuis le 13 décembre, les 350 employés de l'hôpital d'Alma poursuivent une grève pour sauver leurs emplois et garantir la qualité des services aux malades. L'administration veut en effet confier à une compagnie, SOGSABEC, le contrat pour le service alimentaire. Cela créerait des mises à pied et si on se fie aux expériences vécues dans d'autres hôpitaux, diminuerait la qualité de nourriture aux malades. Les grévistes jouissent de l'appui concret des autres travailleurs de la région. Des dons de plus de \$75,000 ont été versés aux grévistes jusqu'à maintenant.

Pour recevoir Le Travail par courrier:
CSN, Service de l'information
1001, St-Denis
Montréal H2X 3J1

Nom

Adresse

Syndicat

René Naud, qui travaillait à la CSN à titre de directeur du service de l'imprimerie depuis 1965, est décédé le 24 décembre à l'âge de 53 ans.

Raymond Gagné, qui travaillait à la CSN depuis 1958 comme concierge, est décédé le 14 janvier à l'âge de 61 ans.

Nos plus sincères condoléances aux familles éprouvées.

30 grèves et 2,762 grévistes à la CSN

Travailleurs du cinéma du Sud-Ouest

En grève depuis le 4 février 1977, les 26 travailleurs de ce nouveau syndicat CSN vous invitent à boycotter les cinéma France-Film. L'employeur offre moins que le salaire minimum à la table des négociations.

Autobus scolaires CTCRO

Près de 150 travailleurs en grève depuis le 11 janvier 1978. C'est un nouveau syndicat de l'Outaouais issu de la période d'organisation nationale déclenchée par la CSN dans le transport scolaire.

Chauffeurs autobus SABEM-Repentigny

Un nouveau syndicat de 84 membres en grève depuis le 21 octobre 1977. Puisque c'est du transport scolaire, le ministre Parizeau, lorsqu'il a rencontré une délégation de parents, a déclaré qu'il réunira les fonctionnaires du Ministère des Finances, du Min. de l'Education, du Min. des Transports et du Min. du Travail afin de trouver une solution au conflit. Les parents appuient les grévistes!

Employés de la ferme St-Norbert

Cinq travailleurs de Joliette en grève contre la puissante Canada Packers qui essaie depuis un an et demi de casser le nouveau syndicat CSN. Elle veut interdire la grève lors du renouvellement de la convention collective et refuse de garantir que les contremaîtres n'effectueront pas le travail des employés.

Employés du quotidien La Presse et Montréal Matin

Les 743 travailleurs sont en grève depuis le 6 octobre 1977. Les six syndicats CSN se sont entendus avec l'employeur sur la quasi totalité des clauses de moindre importance. On en est à négocier les clauses majeures.

Employés Uniroyal

Près de 85 travailleurs en grève depuis le 25 septembre 1974. Une lutte pour la reconnaissance syndicale. Boycotez les pneus Uniroyal!

CLSC Mille-Iles

Douze travailleurs qui viennent de fêter leur premier anniversaire de grève et qui luttent pour que le Ministère des Affaires Sociales reconnaisse leurs droits acquis.

Employés du Centre Educatif et Culturel

Vingt-cinq travailleurs en grève depuis le 26 août 1976. Pour appuyer leur lutte pour la reconnaissance syndicale, boycotez les librairies Garneau!

Employés de la biscuiterie Harnois

En grève depuis le 18 janvier 1978, ces 95 travailleurs, dont les 3/4 sont des femmes, veulent obtenir une bonne clause de congés-maladie. Leur ancienne convention n'accordait de congés-maladie qu'après 5 ans de service et les trois premiers jours de maladie n'étaient pas payés.

Employés CJMS, CJTR, CJRS

Ces 103 travailleurs luttent contre l'empire Radio-Mutuel pour la reconnaissance syndicale. Ne vous gênez pas pour écouter Radio-Mutuel et rappelez aux marchands qui y annoncent que vous n'êtes pas d'accord. Ces travailleurs ont déjà un an de grève dans le corps.

Travailleurs de la Compagnie Lamtek

Dix-huit travailleurs qui sont en grève depuis le 18 août 1977. Ils veulent empêcher que les contremaîtres fassent leur travail. Depuis quelques années, le patron embauchait ses amis qu'il nommait contremaîtres. Il y a 8 contremaîtres pour 18 travailleurs!